

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT

Séance du 24 mars 2016

Séance ordinaire

L'an deux mil seize et le vingt-quatre mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: M. Patrick BRETEAU, Mme Mireille EDOUARD, Mme Nathalie ALIMY, M Thierry DOAT, M. Mickaël BARBE, Mmes Christine CAULIÉ, Anne Sophie DUCHESNE, Sandra GUYOU.

Excusés : Sébastien MONCOURT a donné procuration à M. BRETEAU, Jean-Pierre LAUDREN a donné procuration à Thierry DOAT, Olivier DOAT a donné procuration à Christine CAULIE.

Absent : MM. Jean BELIARD, Daniel ESPOSITO, Mme Sylvaine PHILIPPOT, Mme Emmanuelle PRETERRE.

Secrétaire de séance : Mme Anne Sophie DUCHESNE

Après avoir fait un rappel de l'ordre du jour du précédent conseil municipal du 28 janvier 2016, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et informe le conseil que le point 2.1 ne sera pas délibéré ce jour et sera reporté à une autre date :

1. FINANCES

1.1 Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat 2015 – Assainissement.

1.2 Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat 2015 – Eau.

1.3 Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat 2015 – Commune.

1.4 FDAEC (Fonds Départemental d'aide à l'équipement des communes).

1.5 Demande financement SDEEG – Eclairage Public place Général de Gaulle.

2 CONVENTION AMENAGEMENT DE BOURG

2.1 Constitution dossiers de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour l'action 3.

3. ADMINISTRATION

3.1 Convention avec le SDEEG de prestations de services pour accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine.

4. BATIMENTS COMMUNAUX

4.1 Convention utilisation salles communales.

4.2 Convention mise à disposition équipement stade.

5. QUESTIONS DIVERSES

A la demande de Monsieur le Maire le conseil municipal autorise l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

4.3 Convention d'occupation et règlement aire de stationnement Gens du voyage.

5.1 Attribution marché – canalisation eau place général de Gaulle.

**1-1 - Compte Administratif – Compte de gestion 2015 Affectation de résultat
ASSAINISSEMENT**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		7 583,46		227 966,53		
Opérations de l'exercice	47 165,27	23 908,00	35 249,07	92 811,13		
TOTAUX	47 165,27	31 491,46	35 249,07	320 777,66		
Résultats de clôture	15 673,81			285 528,59		269 854,78
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	15 673,81			285 528,59		269 854,78

Après en avoir délibéré, (13 pour) le conseil municipal sous la présidence de M. Olivier DOAT :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	57 562,06	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	227 966,53	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	285 528,59	€
(A2)	déficit:	0,00	€

> Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	0,00	€
	déficit:	23 257,27	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	7 583,46	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	0,00	€
	déficit:	15 673,81	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		0,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		0,00	€
Solde des restes à réaliser:		0,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		15 673,81	€
Excédent (+) réel de financement (R001):		0,00	€

> Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		15 673,81	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
SOUS TOTAL (R1068)		15 673,81	€

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):

269 854,78 €

TOTAL (A1)

285 528,59 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):

0,00 €

> Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 269 854,78 €	D001:solde d'exécution N-1 15 673,81 €	R001:solde d'exécution N-1 R1068:excédent capitalisé 15 673,81 €

1-2 - Compte Administratif – Compte de gestion 2015 Affectation de résultat

EAU

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés	861,88			3 890,57		
Opérations de l'exercice	4 100,00	15 237,88	18 424,00	23 458,27		
TOTAUX	4 961,88	15 237,88	18 424,00	27 348,84		
Résultats de clôture		10 276,00		8 924,84		19 200,84
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		10 276,00		8 924,84		19 200,84

Après en avoir délibéré, (11 pour) le conseil municipal sous la présidence de M. Thierry DOAT :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice

excédent:

5 034,27 €

déficit:

0,00 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)

excédent:

3 890,57 €

déficit:

0,00 €

Résultat de clôture à affecter: (A1)

excédent:

8 224,84 €

(A2)

déficit:

0,00 €

>Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	11 137,88	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	0,00	€
	déficit:	861,88	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	10 276,00	€
	déficit:	0,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		0,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		0,00	€
Solde des restes à réaliser:		0,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		0,00	€
Excédent (+)réel de financement (R001):		10 276,00	€

>Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
SOUS TOTAL (R1068)		0,00	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		8 924,84	€
TOTAL (A1)		8 924,84	€
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 8 924,84 €	D001:solde d'exécution N-1 0,00 €	R001:solde d'exécution N-1 10 276,00 € R1068:excédent capitalisé 0,00 €

**1-3 - Compte Administratif – Compte de gestion 2015 Affectation de résultat
Commune**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		62 158,33		365 567,99		
Opérations de l'exercice	158 642,25	44 510,29	674 286,49	843 058,72		
TOTAUX	158 642,25	106 668,62	674 286,49	1 208 626,71		
Résultats de clôture	51 973,63			534 340,22		482 366,59
Restes à réaliser	225 745,00	112 293,00			113 452,00	
TOTAUX CUMULES	165 425,63			534 340,22		368 914,59

Après en avoir délibéré, (11 pour) le conseil municipal sous la présidence de M. Thierry DOAT :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	168 772,23	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	365 567,99	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	534 340,22	€
(A2)	déficit:	0,00	€

> Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	0,00	€
	déficit:	114 131,96	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	62 158,33	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	0,00	€
	déficit:	51 973,63	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		225 745,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		112 293,00	€
Solde des restes à réaliser:		113 452,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		165 425,63	€
Excédent (+)réel de financement (R001):		0,00	€

> Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		165 425,63	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
	SOUS TOTAL (R1068)	165 425,63	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		368 914,59	€
	TOTAL (A1)	534 340,22	€
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

> Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 368 914,59 €	D001:solde d'exécution N-1 51 973,63 €	R001:solde d'exécution N-1 R1068:excédent capitalisé 165 425,63 €

1.4 FDAEC

Monsieur le Maire expose des modalités d'attribution du FDAEC votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière. La réunion cantonale présidée par Mme DEXPERT, vice-présidente du Conseil Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 22 843 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les opérations suivantes :
 - Huisseries salle des fêtes 13 348,88 € ht soit 16 018,66 € ttc
 - Sonorisation 1 678,00 € ttc
 - Huisseries école 14 475,00 € ht soit 15 271,13 € ttc
- de demander au conseil général de lui attribuer une subvention de 22 843 € au titre des opérations d'investissement ci-dessus.
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 10 124,79 €.

1.5 FINANCEMENT SDEEG – ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE GAULLE

Monsieur le Maire informe le conseil que le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) peut attribuer une aide financière de 20 % de la dépense ht pour le remplacement de l'éclairage public place du Général de Gaulle.

Plan de financement :

Dépenses

Remplacement luminaires	27 787,92 € ht
Maitrise d'œuvre	1 945, 15 € ht
Tva	5 557,58 €
Total ttc	35 290,65 € ttc

Recettes

Aide SDEEG	5 557,58 €
Autofinancement	29 733,07 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement ci-dessus
- Demander au SDEEG de lui attribuer une subvention de 5 557,58 € au titre de l'opération d'investissement ci-dessus.
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 29 733,07 €.

2.1 CONSTITUTION DOSSIERS DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR L'ACTION 3.

M. le maire informe le conseil que ce point sera délibéré ultérieurement.

En effet, la demande de subvention se fait sur une estimation des travaux. Le Centre Routier Départemental doit effectuer de nouveaux prélèvements afin de définir les travaux devant être réalisés sur la RD 3 (reprofilage, reprise de la structure de la voie...). L'estimation des travaux sera donc actualisée selon les préconisations du CRD et la subvention demandée sur cette base.

3.1 ADHESION A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PROPOSEE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG).

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006,

Vu le Code de l'énergie

Vu la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 présentant un caractère d'intérêt général pour la protection de l'environnement par l'obligation pesant sur les collectivités d'une meilleure connaissance de leurs performances énergétiques et d'entreprendre des travaux d'amélioration.

Considérant l'enjeu que représentent aujourd'hui l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le SDEEG souhaite encourager et soutenir ses communes adhérentes dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique.

Pour ce faire, le SDEEG a conclu, après procédure de mise en concurrence réglementaire, un ensemble de marchés de prestations de services avec des sociétés apportant les réponses nécessaires à améliorer efficacement la gestion du patrimoine au sens du développement durable.

Ainsi les outils mis à disposition de la Commune, au travers de cette convention, pourront porter notamment sur :

- Les audits énergétiques bâtiments et éclairage public.
- Les études de faisabilité.
- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Le suivi énergétique et patrimonial
- ...

L'adhésion à la convention est gratuite pour la Commune et lui permet immédiatement de valoriser financièrement certains de ces travaux d'économies d'énergie grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Au moment de la survenance du besoin, la Commune sollicitera la ou les prestation(s) auprès du SDEEG qui chiffrera le coût de la ou des mission(s) au vue des conditions financières annexées à la convention et cadrées par les divers marchés conclus. Si le SDEEG bénéficie d'un programme d'aide (ADEME, REGION, CEE...) pour le ou les prestation(s) commandée(s), la Commune en sera informée et une minoration du coût chiffré sera directement appliquée à la facturation.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire de la commune de Villandraut, justifiant l'intérêt d'adhérer aux prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine proposée par le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) selon les modalités décrites dans la

convention et ses annexes, telles qu'approuvées par délibération du Comité syndical du SDEEG en date du 16 décembre 2011, du 14 Décembre 2012 et du 27 Juin 2013.

M. le Maire propose de nommer élu référent Mme Mireille EDOUARD et agent référent M. David GLEYZE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentants, DECIDE d'adhérer aux prestations de services du SDEEG à partir du 01 avril 2016 pour une durée minimale de 5 (cinq) ans pouvant se prolonger concomitamment avec l'existence du dispositif des CEE, valide les référents nommés ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de la convention d'adhésion.

4.1 REGLEMENT ET CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLES COMMUNALES.

Mme CAULIÉ informe le conseil que pour régulariser le prêt des salles communales il est nécessaire d'établir une convention avec chaque utilisateur (associations, particuliers...) et d'établir un règlement d'utilisation de la salle des fêtes.

Les membres du conseil après avoir consulté ces documents sont appelés à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention de mise à disposition des salles communales et le règlement intérieur de la salle des fêtes joints à la présente délibération et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

4.2 CONVENTION MISE A DISPOSITION EQUIPEMENT STADE.

Mme CAULIÉ informe le conseil que pour régulariser la mise à disposition des équipements sportifs du stade il est nécessaire d'établir une convention.

Les membres du conseil après avoir consulté ces documents sont appelés à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention mise à disposition des équipements sportifs du stade jointe à la présente délibération et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

4.3 Convention d'occupation et règlement aire de stationnement Gens du voyage.

M. Thierry DOAT propose de valider une convention et un règlement pour l'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage. Ils prévoient les dates d'ouverture, les obligations des occupants et de la mairie.

Les membres du conseil après avoir consulté ces documents sont appelés à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention d'occupation et le règlement de l'aire de stationnement des gens du voyage joints à la présente délibération et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

5.1 ATTRIBUTION MARCHÉ CANALISATION EAU PLACE DE GAULLE

M. le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable place du Général de Gaulle, une consultation des entreprises s'est déroulée du 24 février au 11 mars 2016.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 11 mars 2016 pour l'ouverture des plis et le 18 mars 2016 pour l'analyse des offres selon les critères d'appréciation suivants :

- offre de prix (60 pts)
- Remise d'un mémoire technique (10 pts)
- Notice technique pose réseaux AEP milieux restreints (10 pts)
- Notice traitement des déchets (5 pts)
- Phasage chantier (10 pts)
- Planning complet (5 pts).

3 offres ont été déposées.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'analyse des offres :

ENTREPRISE N°	PROPOSITION PRIX en € HT	NOTE PRIX /60	MEMOIRE TECHNIQUE /10	NOTICE TECHNIQUE /10	TRAITEMENT DECHETS /5	PHASAGE CHANTIER /10	PLANNING COMPLET /5	NOTE DEFINITIVE (prix+ technique) /100	RANG
1	122 358,88	0,00	7,5	10	5	7,5	2,5	32,50	3
2	99 994,60	55,8	7,5	10	5	7,5	2,5	88,30	2
3	98 302,78	60,00	7,5	10	5	7,5	5	95,00	1

Compte-tenu de ces éléments et des résultats de l'analyse des offres, M. le Maire propose au Conseil Municipal de choisir, pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable place du Général de Gaulle, l'entreprise ayant obtenu la meilleure note, à savoir l'entreprise **3** pour un montant de travaux de **98 302,78 € HT**

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de sélectionner l'entreprise 3 pour un montant de travaux de **98 302,78 € HT**
- d'autoriser M. le Maire à procéder à la signature des marchés avec l'entreprise sélectionnée
- de charger M. le Maire de toute démarche nécessaire

6 QUESTIONS DIVERSES

- Réunion finances prévue le 4 avril.
- Bâtiment Caisse d'Épargne : il serait cédé pour 60 000 € avec environ 60 000 € de travaux pour aménager le bâtiment. Ce projet sera étudié prochainement.

La séance est levée à 20h30.